



AUDIT



**Audit
Conseil
Expertise**

• Ayez un état des lieux du système d'information de votre entreprise

Parce que les systèmes d'information sont au cœur de toute activité d'entreprise, il convient de :

- S'assurer de la maîtrise des risques informatiques fonctionnels, opérationnels, organisationnels et juridiques,
- Identifier les évolutions nécessaires.

Nous vous assurons une démarche méthodologique qui consiste à :

- S'assurer de la correcte exploitation des moyens informatiques,
- Évaluer la capacité de la fonction informatique à supporter les activités de l'entreprise et les évolutions des architectures,
- Évaluer le niveau de service rendu et identifier les projets majeurs d'évolution,
- Contrôler la politique de sécurité en matière informatique,

- S'assurer que les moyens informatiques mis en œuvre garantissent la continuité d'exploitation.

Notre but est de vous dresser un état des lieux des systèmes d'information de l'entreprise, d'identifier les opportunités d'amélioration et de faire toute suggestion utile. En toute objectivité et neutralité.

Nos opérations d'audit prennent notamment en compte les éléments suivants :

- Descriptif des matériels, logiciels, documentations,...
- Appréciation globale de l'adéquation entre les besoins et le système d'information existant
- Examen des méthodes d'organisation, de contrôle et de planification des services informatiques,

- Appréciation de la formation, de la qualification et de l'aptitude des personnels,
- Evaluation de la sécurité informatique,
- Appréciation de la qualité, de l'accès, de la disponibilité et de la facilité de compréhension de la documentation,
- Analyse de la gestion informatique des informations
- Analyse des coûts et des charges afférentes au fonctionnement du système d'information et notamment :
 - Evaluation des capacités, des performances, de la compatibilité, de l'évolutivité du système d'information,
 - Appréciation de la performance et de la compatibilité des logiciels,
 - Vérification des contrats informatiques et du respect de la législation sur le droit d'auteur
 - Analyse des prestations externes